



REFERENTIEL DE CERTIFICATION DU TITRE PROFESSIONNEL

Encadrant(e) Technique d'Insertion

Niveau IV

Site : <http://www.emploi.gouv.fr>

REFERENTIEL DE CERTIFICATION D'UNE SPECIALITE DU TITRE PROFESSIONNEL DU MINISTERE CHARGE DE L'EMPLOI

Encadrant(e) Technique d'Insertion

1. Références de la spécialité

Niveau : IV

Code(s) NSF : 332 t - Travail social-

Code(s) Rome : K1203

Formacode : 44569

Date de l'arrêté : 19/03/2013

Date de parution au JO de l'arrêté de spécialité : 30/03/2013

Date d'effet de l'arrêté : 08/11/2013

2. Synthèse des modalités d'évaluation pour l'accès au titre

➤ *Pour l'accès au titre professionnel des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation, les compétences sont évaluées au vu :*

a) De l'épreuve de synthèse basée sur une mise en situation professionnelle

1. *Pour l'accès au titre professionnel des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation, les compétences sont évaluées au vu :*

L'épreuve de synthèse comporte une mise en situation professionnelle et un entretien technique.

Le centre organisateur, en lien avec le candidat, définit les modalités de la mise en situation visant à l'animation d'une séance d'apprentissage dont la durée est de 45 mn.

Les modalités sont les suivantes : lieu de la mise en situation, date de la mise en situation et date de la session, caractère de la mise en situation (réelle ou reconstituée), activité support à la séance d'apprentissage, description du plateau technique et des moyens matériels utiles pour sa réalisation.

En amont de la session, le candidat rédige une fiche technique de préparation de séance.

Le jour prévu pour la mise en situation, la fiche de préparation est remise au jury avant l'animation de la séance

Le candidat anime ensuite une séance d'apprentissage de 45 minutes avec deux apprenants, devant le jury.

Au début de l'entretien technique, le candidat présente au jury une analyse de son animation. Le jury le questionne ensuite sur la préparation et l'animation de la séance. Il interroge également le candidat sur la mise en œuvre de la compétence «Evaluer les compétences professionnelles des salariés en insertion».

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
ETI	TP-00448	RC	04	08/08/2014	30/03/2013	3/30

b) Du dossier de synthèse de pratique professionnelle (DSPP)

Tous les candidats au Titre Professionnel décrivent par activité type et à partir d'exemples concrets, les pratiques professionnelles en rapport direct et étroit avec le titre professionnel visé.

Le candidat a également la possibilité de fournir tout support illustrant cette description.

A partir des informations fournies dans ce document et en complémentarité à l'épreuve de synthèse, le jury évaluera les acquis du candidat et les comparera aux requis du titre.

Le candidat doit joindre obligatoirement deux annexes :

- Annexe 1 : document de 10 à 12 pages relatif à l'activité 1 « Organiser et gérer une activité de production dans une structure d'insertion par l'activité économique (SIAE)»
- Annexe 2 : document de 8 à 10 pages relatif à l'activité 2 « Participer à l'accompagnement socio professionnel et au suivi des salariés dans leur parcours d'insertion », en deux parties :
 - Une première partie relative à la compétence « Accueillir le salarié en insertion et mettre en place les conditions favorables à son intégration ».
 - Une seconde partie présentant une situation d'accompagnement socio professionnel et de suivi d'un salarié dans son parcours d'insertion à laquelle le candidat a participé.

c) Des résultats des évaluations réalisées pendant le parcours continu de formation (**cette rubrique C ne concerne pas les candidats par VAE**).

d) D'un entretien final avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités auxquelles conduit le titre visé sur la base du Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle (DSPP), de l'épreuve de synthèse et, pour les candidats d'un parcours continu de formation, des évaluations passées en cours de formation.

➤ *Pour l'accès au titre professionnel des candidats issus d'un parcours progressif de formation ou ayant capitalisé les Certificats de Compétences Professionnelles constitutifs du titre visé, les compétences sont évaluées lors d'un entretien final avec le jury sur la base des CCP obtenus et du DSPP.*

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
ETI	TP-00448	RC	04	08/08/2014	30/03/2013	4/30

3. Le dispositif d'évaluation pour l'accès direct au titre

3.1. Les épreuves d'évaluation pour le (la) candidat(e) au Titre professionnel ETI

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
<p>Evaluations complémentaires ou Questionnement à partir d'une annexe DSPP</p>	<p>Organiser l'activité de production dans une structure d'insertion par l'activité économique (SIAE) Gérer l'activité de production dans une structure d'insertion par l'activité économique (SIAE) Encadrer et animer une équipe de salariés en insertion Accueillir le salarié en insertion et mettre en place les conditions favorables à son intégration dans la SIAE Détecter et analyser les freins et les atouts du salarié dans son parcours d'insertion Contribuer à la prise de conscience des atouts et des freins et définir avec le salarié des objectifs d'évolution Participer aux bilans</p>	<p>00 h 45 mn</p>	<p>Le questionnement est réalisé après l'épreuve de synthèse</p> <p>Annexe 1 relative à l'activité 1 : (10 à 12 pages maximum) :</p> <p>A partir d'une activité de production qu'il a contribué à mettre en œuvre dans son parcours professionnel ou durant les périodes réalisées en entreprise, le candidat :</p> <p>1. Présente le contexte (type de structure, projet d'insertion, secteur d'activité, nature des prestations, public).</p> <p>2. Décrit les modalités mises en œuvre par l'ETI pour l'organisation et la gestion de la production en s'appuyant sur les outils utilisés.</p> <p>3. Explique les éléments importants à prendre en compte par un ETI dans l'encadrement et l'animation d'une équipe de salariés en insertion. Il indique :</p> <p>a. Les modalités mises en œuvre par l'ETI pour faire respecter le règlement intérieur et les règles d'hygiène et de sécurité ;</p> <p>b. La démarche utilisée pour répartir les tâches. Il intègre un exemple de planning et argumente la manière dont sont conciliés les objectifs de production et les objectifs de formation et d'insertion des membres de l'équipe.</p> <p>c. Les stratégies mise en œuvre pour animer l'équipe et motiver individuellement et collectivement les salariés.</p> <p>d. Les stratégies mises en œuvre pour prévenir et gérer les situations conflictuelles à travers une situation rencontrée ou observée.</p>

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
ETI	TP-00448	RC	04	08/08/2014	30/03/2013	5/30

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
			<p>Dans son introduction orale, le candidat fait un bref rappel des éléments nécessaires à la compréhension de la situation (type de structure, activité de production, public). Il présente ensuite une synthèse du rôle de l'ETI dans l'organisation et la gestion de production et l'encadrement et l'animation d'équipe.</p> <p>Puis le jury le questionne sur sa présentation orale et écrite en s'appuyant sur une grille de questionnement.</p> <p>Annexe 2 relative à l'activité 2 : (8 à 10 pages maximum) : Le candidat y présente :</p> <p>1. La procédure d'accueil et d'intégration de la structure. Le candidat en analyse les points forts et axes de progrès. Il identifie les actions de l'ETI pendant cette phase et en précise les effets attendus.</p> <p>2. Sa participation à l'accompagnement socio professionnel et au suivi d'un salarié dans son parcours d'insertion. A partir d'un exemple précis, le candidat décrit :</p> <p>a. La situation et les éléments d'analyse qui ont guidé son action.</p> <p>b. L'accompagnement qu'il a mis en œuvre et les points significatifs du suivi et de sa participation au bilan. Le candidat indique également les limites du rôle de l'ETI dans la situation décrite.</p> <p>Dans son introduction orale, le candidat fait une synthèse du rôle de l'ETI dans la participation à l'accompagnement et au suivi des salariés en insertion.</p> <p>Puis le jury le questionne à partir de sa présentation orale et écrite, en s'appuyant sur une grille de questionnement.</p>

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
ETI	TP-00448	RC	04	08/08/2014	30/03/2013	6/30

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Epreuve de synthèse : - Mise en situation professionnelle ou présentation différée d'un projet	Préparer des séances d'apprentissage en situation de production Animer des séances d'apprentissage en situation de production	00 h 45 mn	En amont de la date prévue pour la mise en situation professionnelle, le candidat rédige la fiche technique de préparation de la séance. Cette fiche de 4 à 6 pages est remise au jury le jour de l'épreuve, avant l'animation de la séance d'apprentissage. Elle contient : <ol style="list-style-type: none"> 1. L'intitulé de la tâche à réaliser, objet de la séance d'apprentissage 2. Les savoirs, savoir-faire et comportements nécessaires à sa réalisation 3. Les objectifs pédagogiques de la séance 4. Les critères de réussite 5. Le déroulement de la séance avec indication des contenus et méthodes 6. Les difficultés de compréhension possibles et les solutions pour y remédier 7. La liste des ressources pédagogiques nécessaires pour l'animation de la séance 8. Les modalités et outils d'évaluation prévus Le candidat anime la séance qu'il a préparée, avec deux apprenants, pendant 45 minutes devant le jury.
- Questionnaire professionnel			Sans objet
- Entretien technique	Préparer des séances d'apprentissage en situation de production Animer des séances d'apprentissage en situation de production Evaluer les compétences professionnelles des salariés en insertion	00 h 45 mn	Cette épreuve se déroule obligatoirement après la mise en situation, en 2 temps : <ol style="list-style-type: none"> 1. Après la mise en situation, le candidat analyse directement sa pratique devant le jury. Il argumente le choix de son animation, explique les éventuels écarts entre le déroulement prévu et l'animation effective. 2. Le jury le questionne ensuite : <ol style="list-style-type: none"> a. Sur la mise en situation et la fiche de préparation de séance b. Sur l'organisation de situations apprenantes mises en œuvre à partir des activités de production et des besoins d'apprentissages des salariés de la structure dans laquelle le candidat a exercé ou réalisé sa période en entreprise c. Sur les évaluations qu'un encadrant technique d'insertion réalise.

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
ETI	TP-00448	RC	04	08/08/2014	30/03/2013	7/30

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Entretien final		00 h 30 mn	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le DSPP Le jury évalue la capacité du candidat à appréhender l'emploi d'ETI dans sa globalité, à travers : 1. Sa connaissance des missions de l'Insertion par l'Activité Economique 2. Sa représentation de l'emploi d'encadrant technique d'insertion et de ses évolutions 3. Sa connaissance de la posture de l'encadrant technique d'insertion 4. Son rôle et ses limites 5. Les contextes d'exercice de l'emploi avec leurs similitudes et leurs spécificités, selon le type de SIAE
	Par candidat, durée de l'épreuve	02 h 45 mn, dont 02 h 45 mn devant le jury,	

Précisions pour le (la) candidat(e) issu(e) d'un parcours VAE :

Mise en situation professionnelle :

Le candidat prend contact avec le centre organisateur après recevabilité afin de définir les modalités de la mise en situation professionnelle.

Annexes au DSPP

Le candidat doit joindre obligatoirement deux annexes :

- Annexe 1 : document de 10 à 12 pages relatif à l'activité 1 « Organiser et gérer une activité de production dans une structure d'insertion par l'activité économique (SIAE)»
- Annexe 2 : document de 8 à 10 pages relatif à l'activité 2 « Participer à l'accompagnement socio professionnel et au suivi des salariés dans leur parcours d'insertion », en deux parties :
 - Une première partie relative à la compétence « Accueillir le salarié en insertion et mettre en place les conditions favorables à son intégration ».
 - Une seconde partie présentant une situation d'accompagnement socio professionnel et de suivi d'un salarié dans son parcours d'insertion à laquelle le candidat a participé.

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
ETI	TP-00448	RC	04	08/08/2014	30/03/2013	8/30

3.2. Les modalités pour l'accès direct au titre professionnel

Les compétences professionnelles du titre et les critères d'évaluation		Session Titre Professionnel - Modalités d'évaluation				
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Evaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse Ou Questionnement à partir d'une annexe au DSPP	Epreuve de synthèse			Elément obligatoirement introduit dans l'entretien final
			Mise en situation professionnelle ou Présentation différée d'un projet	Questionnaire professionnel	Entretien technique	
Organiser et gérer une activité de production dans une structure d'insertion par l'activité économique (SIAE)						
Organiser l'activité de production dans une structure d'insertion par l'activité économique (SIAE)	L'analyse de la demande est pertinente. Les conditions de mise en œuvre sont définies. Les moyens humains et matériels sont répartis dans une logique de production et d'insertion. Les outils d'organisation et de planification de la production sont adaptés à l'activité. Les conditions d'hygiène et de sécurité sont prises en compte.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gérer l'activité de production dans une structure d'insertion par l'activité économique (SIAE)	La méthode et les outils de gestion de la production sont adaptés à l'activité de production. Les ajustements mis en œuvre sont adaptés aux aléas rencontrés. Les comptes rendus fournissent les informations nécessaires au suivi de la production. Les conditions d'hygiène et de sécurité sont respectées. La pratique est analysée pour la faire évoluer.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Encadrer et animer une équipe de salariés en insertion	Les aptitudes et potentialités des salariés sont correctement prises en compte pour la répartition des tâches. L'attitude favorise la compréhension du cadre et le respect des règles. Les attitudes et comportements nécessaires à la motivation et à la cohésion d'équipe sont connus et mis en œuvre. Les situations conflictuelles sont gérées. La pratique est analysée en vue de la faire évoluer.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
ETI	TP-00448	RC	04	08/08/2014	30/03/2013	9/30

Les compétences professionnelles du titre et les critères d'évaluation		Session Titre Professionnel - Modalités d'évaluation				
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Evaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse Ou Questionnement à partir d'une annexe au DSPP	Epreuve de synthèse			Elément obligatoirement introduit dans l'entretien final
			Mise en situation professionnelle ou Présentation différée d'un projet	Questionnaire professionnel	Entretien technique	
Participer à l'accompagnement socio professionnel et au suivi des salariés dans leur parcours d'insertion						
Accueillir le salarié en insertion et mettre en place les conditions favorables à son intégration dans la SIAE	Les procédures d'accueil et d'intégration sont connues et mises en œuvre. Le rôle de l'encadrant technique d'insertion dans la procédure d'accueil et d'intégration est connu. Les informations importantes pour l'accueil et l'intégration du salarié sont formalisées et pertinentes. Une attitude d'écoute active est mise en œuvre pour comprendre les informations.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Détecter et analyser les freins et les atouts du salarié dans son parcours d'insertion	Les atouts, potentiels, compétences et freins à l'insertion sont repérés et analysés. Les limites d'intervention de l'ETI sont connues. Les interlocuteurs adaptés aux problématiques urgentes les plus fréquentes sont identifiés. Les situations d'urgence sont traitées.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contribuer à la prise de conscience des atouts et des freins et définir avec le salarié des objectifs d'évolution	Le rôle et les limites de l'encadrant technique d'insertion sont connus. L'identification des atouts, potentiels et freins à l'insertion sont repérés. Les informations sur les acteurs du territoire et leurs missions sont connues et expliquées. Les solutions sont construites et contractualisées avec le salarié L'atteinte des objectifs est évaluée, les objectifs sont réajustés si besoin, avec le salarié. Les interlocuteurs internes sont connus et sollicités à bon escient.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Participer aux bilans	Les informations transmises sont pertinentes. Les synthèses et compte rendus sont clairs. Le rôle et les missions des partenaires impliqués dans le suivi sont connus. La participation favorise la prise de décision pendant les bilans.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
ETI	TP-00448	RC	04	08/08/2014	30/03/2013	10/30

Les compétences professionnelles du titre et les critères d'évaluation		Session Titre Professionnel - Modalités d'évaluation				
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Evaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse Ou Questionnement à partir d'une annexe au DSPP	Epreuve de synthèse			Elément obligatoirement introduit dans l'entretien final
			Mise en situation professionnelle ou Présentation différée d'un projet	Questionnaire professionnel	Entretien technique	
Faire acquérir des compétences et comportements professionnels en situation de production						
Préparer des séances d'apprentissage en situation de production	Les savoirs, savoir faire et comportements pour la réalisation de la tâche sont correctement identifiés. Les pré requis sont définis et l'objectif d'apprentissage est adapté aux caractéristiques des publics. L'organisation des opérations et des contenus est conforme aux procédures techniques attendues dans la profession. Les méthodes de transmission sont pertinentes par rapport aux objectifs et aux contenus. Les ressources matérielles et pédagogiques sont identifiées et préparées. Les difficultés d'apprentissages sont anticipées et des remédiations sont prévues. Les critères de réussite, les modalités et outils d'évaluations sont en cohérence avec les apprentissages visés.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Animer des séances d'apprentissage en situation de production	Les conditions d'hygiène et de sécurité sont respectées. Les méthodes pédagogiques sont pertinentes par rapport aux apprentissages. Le scénario est adapté pour tenir compte des connaissances et difficultés des salariés. L'accompagnement favorise l'apprentissage et l'autonomie. La situation d'évaluation est adaptée aux apprentissages réalisés pendant la séance. La pratique est analysée en vue de la faire évoluer.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Evaluer les compétences professionnelles des salariés en insertion	Les différents types d'évaluation et leurs conditions de mise œuvre sont connus. Les résultats des évaluations sont formalisés avec objectivité. La restitution des résultats permet aux apprenants de repérer leurs acquis et leurs axes de progrès. L'attitude lors de la restitution favorise la valorisation de la personne et le maintien d'une dynamique d'apprentissage.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
ETI	TP-00448	RC	04	08/08/2014	30/03/2013	11/30

Les compétences professionnelles du titre et les critères d'évaluation		Session Titre Professionnel - Modalités d'évaluation				
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Evaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse Ou Questionnement à partir d'une annexe au DSPP	Epreuve de synthèse			Elément obligatoirement introduit dans l'entretien final
			Mise en situation professionnelle ou Présentation différée d'un projet	Questionnaire professionnel	Entretien technique	
Obligations réglementaires le cas échéant : Sans objet						

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
ETI	TP-00448	RC	04	08/08/2014	30/03/2013	12/30

03. Le dispositif d'évaluation pour l'accès direct au titre (suite)

3.3. Les compétences professionnelles transversales évaluées lors de la session du titre*

Compétences transversales et critères d'évaluation		Rappel des modalités d'évaluation définies dans la Session Titre Professionnel				
Compétences transversales	Critères d'évaluation	Evaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse Ou Questionnement à partir d'une annexe au DSPP	Epreuve de synthèse			Elément obligatoire introduit dans l'entretien final
			Mise en situation professionnelle ou Présentation différée d'un projet	Questionnaire professionnel	Entretien technique	
Prendre en compte les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail	Les risques sont correctement évalués. La diffusion de l'information sur les risques professionnels est effective. Les mesures de sécurité sont prises.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Utiliser des techniques de communication adaptées pour instaurer la relation avec tous les interlocuteurs	Les techniques d'écoute active sont maîtrisées : questionnement, reformulation, synthèse. Les messages sont structurés et adaptés à l'interlocuteur. Les réactions des interlocuteurs sont prises en compte et le message est réajusté si besoin. Les informations transmises sont suffisantes et pertinentes.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Analyser et évaluer ses pratiques professionnelles	Les facteurs déterminants de la situation sont correctement identifiés. La prise de recul et la remise en question sont effectives. Les propositions d'ajustement des pratiques sont pertinentes.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

* Il n'y a pas d'évaluation spécifique

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
ETI	TP-00448	RC	04	08/08/2014	30/03/2013	13/30

4 - Conditions particulières de présence et d'intervention du jury propre au titre

Protocole d'intervention du jury propre au titre :

La présence du jury est obligatoire pendant toute la durée de la mise en situation. Il observe un seul candidat à la fois.

Avant le questionnement à partir des annexes au DSPP, il convient de réserver un temps pour le jury, afin qu'il prenne connaissance des deux annexes au DSPP.

Conditions particulières de composition du jury :

/

5 - Conditions particulières de surveillance et de confidentialité prévues au cours de l'épreuve de synthèse

/

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
ETI	TP-00448	RC	04	08/08/2014	30/03/2013	14/30

Annexe

Plateau technique de la session Titre Professionnel

Titre professionnel : Encadrant(e) Technique d'Insertion

➤ Le(s) lieu(x) de déroulement de l'évaluation pour la session Titre Professionnel

Compte tenu de la multiplicité des secteurs professionnels pouvant servir de support à l'activité de l'encadrant technique d'insertion (bâtiment, gros-œuvre ou second œuvre, entretien d'espaces verts, entretien de locaux, maraîchage, déménagement, restauration, montage...), le plateau technique nécessaire à la mise en œuvre de la mise en situation professionnelle de l'épreuve de synthèse ne peut pas être décrit a priori.

Le centre organisateur, en lien avec le candidat, définit les modalités de la mise en situation visant à l'animation d'une séance d'apprentissage dont la durée est de 45 mn.

Les modalités sont les suivantes : lieu de la mise en situation, date de la mise en situation et date de la session, caractère de la mise en situation (réelle (en SIAE) ou reconstituée) activité support à la séance d'apprentissage, description du plateau technique et des moyens matériels utiles pour sa réalisation.

La mise en situation peut être réalisée en situation réelle ou reconstituée dans une structure d'insertion ou au centre organisateur.

➤ Les locaux pour la session TP

Désignation et description des locaux	Observations
<u>En situation réelle dans une structure d'insertion :</u> Local, atelier ou chantier de la structure avec laquelle le centre organisateur établit une convention pour le déroulement de la session.	La DIRECCTE est informée par écrit des dates et lieu de l'épreuve 8 jours avant l'épreuve.
<u>En situation reconstituée dans le centre organisateur :</u> Espaces réunissant les conditions matérielles pour le déroulement de la session.	Le plateau technique varie en fonction du secteur d'activité du candidat. Il doit être en conformité avec les modalités définies en amont par le centre organisateur, en lien avec le candidat

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
ETI	TP-00448	RC	04	08/08/2014	30/03/2013	15/30

➤ **Les équipements pour la session TP**

Désignation et description	Dotation collective évaluée pour un nombre de 1 candidat(s) maximum	Dotation individuelle
Postes de travail	Sans objet	Pour la mise en situation, quel que soit le lieu où se déroule l'animation, les moyens matériels utiles pour sa réalisation doivent être en conformité avec les moyens matériels définies en amont par le centre organisateur, en lien avec le candidat
Machines et matériel	2 tables ou bureaux et 3 chaises	Pour la mise en situation, quel que soit le lieu où se déroule l'animation, les moyens matériels utiles pour sa réalisation doivent être en conformité avec les moyens matériels définies en amont par le centre organisateur, en lien avec le candidat
Outillage	Sans objet	Pour la mise en situation, quel que soit le lieu où se déroule l'animation, les moyens matériels utiles pour sa réalisation doivent être en conformité avec les moyens matériels définis en amont par le centre organisateur, en lien avec le candidat
Petit outillage	Sans objet	Pour la mise en situation, quel que soit le lieu où se déroule l'animation, les moyens matériels utiles pour sa réalisation doivent être en conformité avec les moyens matériels définis en amont par le centre organisateur, en lien avec le candidat
Equipements de protection individuelle (EPI)	Sans objet	Pour la mise en situation, quel que soit le lieu où se déroule l'animation, les moyens matériels utiles pour sa réalisation doivent être en conformité avec les moyens matériels définis en amont par le centre organisateur, en lien avec le candidat
Matière d'œuvre	Crayons et papiers	Pour la mise en situation, quel que soit le lieu où se déroule l'animation, les moyens matériels utiles pour sa réalisation doivent être en conformité avec les moyens matériels définis en amont par le centre organisateur, en lien avec le candidat
Documentation		
Autres	Pour la mise en situation, deux personnes qui ne connaissent pas l'activité, objet de la séance d'apprentissage.	

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
ETI	TP-00448	RC	04	08/08/2014	30/03/2013	16/30



REFERENTIEL DE CERTIFICATION
DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES
Encadrant(e) Technique d'Insertion

REFERENTIEL DE CERTIFICATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Encadrant(e) Technique d'Insertion

Les épreuves d'évaluation pour le candidat(e) aux Certificats de Compétences Professionnelles

CCP 1 - Organiser et gérer une activité de production dans une structure d'insertion par l'activité économique (SIAE)

Modalités	Pour tout candidat	Compétences évaluées	Durée	Observations
Mise en situation professionnelle ou présentation différée d'un projet	<input type="checkbox"/>			
Questionnaire professionnel	<input type="checkbox"/>			
Entretien technique	<input type="checkbox"/>			
Questionnement à partir d'une annexe DSPP	<input checked="" type="checkbox"/>	Organiser l'activité de production dans une structure d'insertion par l'activité économique (SIAE) Encadrer et animer une équipe de salariés en insertion Gérer l'activité de production dans une structure d'insertion par l'activité économique (SIAE)	00 h 45 mn	Annexe 1 (10à 12 pages) : relative à l'activité 1 "Organiser et gérer une activité de production dans une structure d'insertion par l'activité économique (SIAE). A partir d'une activité de production qu'il a contribué à mettre en œuvre dans son parcours professionnel ou durant les périodes réalisées en entreprise, le candidat : 1. Présente le contexte (type de structure, projet d'insertion, secteur d'activité, nature des prestations, public). 2. Décrit les modalités mises en œuvre par l'ETI pour l'organisation et la gestion de la production en s'appuyant sur les outils utilisés.

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
ETI	TP-00448	RC	04	08/08/2014	30/03/2013	19/30

Modalités	Pour tout candidat	Compétences évaluées	Durée	Observations
				<p>3. Explique les éléments importants à prendre en compte par un ETI dans l'encadrement et l'animation d'une équipe de salariés en insertion. Il indique également :</p> <p>a. Les modalités mises en œuvre par l'ETI pour faire respecter le règlement intérieur et les règles d'hygiène et de sécurité ;</p> <p>b. La démarche utilisée pour répartir les tâches. Il intègre un exemple de planning et argumente la manière dont sont conciliés les objectifs de production et les objectifs de formation et d'insertion des membres de l'équipe.</p> <p>c. Les stratégies mise en œuvre pour animer l'équipe et motiver individuellement et collectivement les salariés.</p> <p>d. Les stratégies mises en œuvre pour prévenir et gérer les situations conflictuelles à travers une situation rencontrée ou observée,</p> <p>Dans son introduction orale, le candidat fait un bref rappel des éléments nécessaires à la compréhension de la situation (type de structure, activité de production, public). Il présente ensuite une synthèse du rôle de l'ETI dans l'organisation et la gestion de production et l'encadrement et l'animation d'équipes.</p> <p>Les évaluateurs le questionnent ensuite à partir de sa présentation orale et écrite, à partir d'une grille de questionnement</p>
		Par candidat, durée de l'épreuve Dont devant binôme évaluateurs	00 h 45 mn	

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
ETI	TP-00448	RC	04	08/08/2014	30/03/2013	20/30

CCP 2 - Participer à l'accompagnement socio professionnel et au suivi des salariés dans leur parcours d'insertion

Modalités	Pour tout candidat	Compétences évaluées	Durée	Observations
Mise en situation professionnelle ou présentation différée d'un projet	<input type="checkbox"/>			
Questionnaire professionnel	<input type="checkbox"/>			
Entretien technique	<input type="checkbox"/>			
Questionnement à partir d'une annexe DSPP	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Détecter et analyser les freins et les atouts du salarié dans son parcours d'insertion</p> <p>Accueillir le salarié en insertion et mettre en place les conditions favorables à son intégration dans la SIAE</p> <p>Participer aux bilans</p> <p>Contribuer à la prise de conscience des atouts et des freins et définir avec le salarié des objectifs d'évolution</p>	00 h 45 mn	<p>Annexe 2 relative à l'activité 2 «Participer à l'accompagnement et au suivi des salariés dans leur parcours d'insertion »</p> <p>Le candidat fournit un dossier de 8 à 10 pages, qui contient la présentation :</p> <p>1. De la procédure d'accueil et d'intégration de la structure. Le candidat en analyse les points forts et axes de progrès. Il identifie les actions de l'ETI pendant cette phase et en précise les effets attendus.</p> <p>2. De sa participation à l'accompagnement socio professionnel et au suivi d'un salarié dans son parcours d'insertion. A partir d'un exemple précis, le candidat décrit :</p> <p>a. La situation et les éléments d'analyse qui ont guidé son action.</p> <p>b. L'accompagnement qu'il a mis en œuvre et les points significatifs du suivi et de sa participation au bilan. Le candidat indique également les limites du rôle de l'ETI dans la situation décrite.</p> <p>Les évaluateurs le questionnent ensuite à partir de sa présentation orale et écrite en s'appuyant sur une grille de questionnement.</p>

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
ETI	TP-00448	RC	04	08/08/2014	30/03/2013	21/30

Modalités	Pour tout candidat	Compétences évaluées	Durée	Observations
		Par candidat, durée de l'épreuve Dont devant binôme évaluateurs	00 h 45 mn 00 h 45 mn	

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
ETI	TP-00448	RC	04	08/08/2014	30/03/2013	22/30

CCP 3 - Faire acquérir des compétences et comportements professionnels en situation de production

Modalités	Pour tout candidat	Compétences évaluées	Durée	Observations
Mise en situation professionnelle ou présentation différée d'un projet	<input checked="" type="checkbox"/>	Préparer des séances d'apprentissage en situation de production Animer des séances d'apprentissage en situation de production	00 h 45 mn	<p>Le centre organisateur, en lien avec le candidat, définit les modalités de la mise en situation visant à l'animation d'une séance d'apprentissage dont la durée est de 45 mn.</p> <p>Les modalités sont les suivantes : lieu de la mise en situation, date de la mise en situation et date de la session, caractère de la mise en situation (réelle ou reconstituée), activité support à la séance d'apprentissage, description du plateau technique et des moyens matériels utiles pour sa réalisation et description des moyens humains mobilisés.</p> <p>Le candidat rédige la fiche technique de préparation de la séance. Cette fiche de 4 à 6 pages est remise au binôme d'évaluateurs avant l'animation de la séance d'apprentissage. Elle contient :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'intitulé de la tâche à réaliser, objet de la séance d'apprentissage 2. les savoirs, savoir-faire et comportements nécessaires à sa réalisation 3. les objectifs pédagogiques de la séance 4. les critères de réussite 5. Le déroulement de la séance avec indication des contenus et méthodes 6. Les difficultés de compréhension possibles et les solutions pour y remédier 7. La liste des ressources pédagogiques nécessaires pour l'animation de la séance 8. les modalités et outils d'évaluation prévus <p>Le candidat anime la séance qu'il a préparée, avec deux apprenants, pendant 45 minutes devant le binôme d'évaluateurs.</p>

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
ETI	TP-00448	RC	04	08/08/2014	30/03/2013	23/30

Modalités	Pour tout candidat	Compétences évaluées	Durée	Observations
Questionnaire professionnel	<input type="checkbox"/>			
Entretien technique	<input checked="" type="checkbox"/>	Préparer des séances d'apprentissage en situation de production Animer des séances d'apprentissage en situation de production Evaluer les compétences professionnelles des salariés en insertion	00 h 30 mn	Cette épreuve se déroule obligatoirement après la mise en situation, en 2 temps : 1. Après la mise en situation, le candidat analyse directement sa pratique devant le binôme d'évaluateurs. Il argumente le choix de son animation, explique les éventuels écarts entre le déroulement prévu et l'animation effective. 2. Les évaluateurs le questionnent ensuite : a. Sur la mise en situation et la fiche de préparation de séance b. Sur la l'organisation de situations apprenantes mises en œuvre à partir des activités de production et des besoins d'apprentissages des salariés de la strcture dans laquelle le candidat a exercé c. Sur les évaluations qu'un encadrant technique d'insertion réalise
Questionnement à partir d'une annexe DSPP	<input type="checkbox"/>			
Par candidat, durée de l'épreuve Dont devant binôme évaluateurs			01 h 15 mn 01 h 15 mn	

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
ETI	TP-00448	RC	04	08/08/2014	30/03/2013	24/30

**ANNEXE AU RC TITRE ET CCP ÉTABLISSANT LES CORRESPONDANCES
AVEC LA VERSION PRECEDENTE DU TITRE PROFESSIONNEL**

Tableau des correspondances avec les versions précédentes du TP

N° CCP	ENCADRANT TECHNIQUE D'INSERTION Arrêté du 11/06/2008	N° CCP	Encadrant(e) Technique d'Insertion Arrêté du 19/03/2013
CCP 1	ORGANISER ET ANIMER UNE ACTIVITE DE PRODUCTION	CCP 1	Organiser et gérer une activité de production dans une structure d'insertion par l'activité économique (SIAE)
CCP 2	PARTICIPER AU SUIVI DE LA PERSONNE DANS SON PARCOURS D'INSERTION EN RELATION AVEC LES AUTRES ACTEURS INTERNES ET EXTERNES	CCP 2	Participer à l'accompagnement socio professionnel et au suivi des salariés dans leur parcours d'insertion
CCP 3	FAIRE ACQUERIR DES REGLES ET DES GESTES PROFESSIONNELS EN SITUATION DE TRAVAIL	CCP 3	Faire acquérir des compétences et comportements professionnels en situation de production

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
ETI	TP-00448	RC	04	08/08/2014	30/03/2013	25/30

GLOSSAIRE DES MODALITES D'EVALUATION du Référentiel de Certification (RC)

EVALUATIONS COMPLEMENTAIRES OU ANNEXE AU DOSSIER DE SYNTHESE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE (DSPP)

❖ **Les évaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse**

Cette modalité s'applique à des cas particuliers que la spécialité du titre rend nécessaire : elle ne s'assimile à aucune autre catégorie d'évaluation, ni aux obligations réglementaires éventuelles précisées dans le Référentiel de Certification du titre professionnel considéré, et pour lesquelles une rubrique existe.

❖ **Le questionnement à partir d'une annexe au DSPP**

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...), dont le Référentiel de Certification précise qu'elle doit être annexée au Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Précisions pour le (la) candidat(e) issu(e) de la VAE » mentionne en quoi consistent ces annexes.

EPREUVE DE SYNTHESE

L'épreuve de synthèse peut consister en une mise en situation professionnelle ou en la présentation différée d'un projet. Elle peut également intégrer un questionnaire professionnel et/ou un entretien technique.

❖ **La mise en situation professionnelle**

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe du référentiel de certification.

❖ **La présentation différée d'un projet**

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet ou d'une production réalisés dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet ou cette production en amont de la session. Lorsqu'il est issu d'un parcours de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), les modalités de réalisation du projet sont précisées dans la rubrique « Précisions pour le (la) candidat(e) issu(e) de la VAE ».

❖ **Le questionnaire professionnel**

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance et dans le temps de l'épreuve de synthèse. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'attester de certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

❖ **L'entretien technique**

L'entretien technique peut être prévu par le Référentiel de Certification. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
ETI	TP-00448	RC	04	08/08/2014	30/03/2013	26/30

L'ENTRETIEN FINAL

❖ **L'entretien final avec le jury est obligatoire. Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :**

- La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice,
- La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier,

Dans certains cas, il peut couvrir l'évaluation de certaines compétences professionnelles du titre lorsque le Référentiel de Certification le mentionne.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle (DSPP).

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le RC comme partie de la session d'évaluation du titre, donne lieu à instrumentation dans le Dossier Technique d'Evaluation (pour le candidat, le jury et le centre organisateur).

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
ETI	TP-00448	RC	04	08/08/2014	30/03/2013	27/30

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droits ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un artifice ou un procédé quelconques."

